

"de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins"

Handicapés Méchants

journal des Comités
n° 5 de lutte des Handicapés MARS 77 2 frs

HALTE a la CHARITE



afin que
cesse la
MENDICITE

ORGANISEE

OU CONDUISENT
LES CENTRES SPÉCIALISÉS ?

NI QUETE, NI GHETTO

C'EST NORMAL...

*Il est anormal
Il a les bras tordus
Et les jambes bizarrement foutues
Mais c'est normal
C'est un anormal.*

*Il est assis dans un engin vraiment anormal
Il se roule tout seul, avec de grosses difficultés
Le pauvre petit, j'en ai pour lui de la pitié
Mais c'est normal
C'est un anormal.*

*Il vit dans un endroit réservé aux personnes anormales
Il fait bon vivre... pour lui !
Il reçoit cent francs par mois, c'est suffisant pour sa vie
C'est normal
Pour un anormal.*

*Quand il sort, il est seul, c'est anormal
Il devrait être accompagné
Cela serait bon pour notre sécurité
C'est normal, on ne sait jamais
C'est un anormal.*

*Il veut vivre et être considéré comme un être humain, c'est anormal
C'est pas possible, il n'est pas dans les normes
On ne peut accepter ce genre de chose, c'est trop énorme
C'est normal, il ne faut pas oublier que
C'est un anormal.*

*Quand j'entends ou ressens cette mentalité qui m'est anormale
Souvent je me demande et je me dis :
Sont-elles normales ces personnes qui raisonnent comme ceci
Dans un pays civilisé c'est vraiment anormal
Surtout pour des personnes normales.*

*En fait qu'est-ce que la normalité et l'anormalité ?
Il fallait que je pose cette question
Car étant handicapé ces mots m'empêchent de vivre et me font faire des bonds
Mais c'est normal...*

Jean-Luc HERIDEL

ATTENTION !
UNE CROIX DANS CE DISQUE
SIGNALE LA FIN DE VOTRE ABONNEMENT.
SI VOUS DÉSIREZ CONTINUER A RECEVOIR H.M. ET SOUTENIR NOTRE LUTTE NE TARDEZ PAS A NOUS FAIRE PARVENIR VOS CHEQUES.

DU CÔTÉ DES ECUQUINS



Jean-Marc de Dijon vient de faire paraître aux éditions Payot le livre sur lequel il était depuis plusieurs années :
"INFIRMITÉS ET INADAPTATION SOCIALE"

Il est encore trop tôt pour passer une critique dans "H.M." mais il sera en tous cas intéressant de le trouver dans sa bibliothèque.

**10,00f les 5 n°
15,00f sous pli fermé et pour l'étranger**

ABONNEZ--VOUS !



ATTENTION ATTENTION ATTENTION
ATTENTION ATTENTION ATTENTION
NOUVEAU NUMÉRO DE C.C.P. !..
ADRESSEZ VOS CHEQUES A : HANDICAPÉS MÉCHANTS: CCP 18.463 12 PARIS.
Les numéros 1, 2, 3, 4, sont encore disponibles.

montage diapos... montage diapos..

Nous avons, disponible, un montage dia-positive sur les transports. Si vous voulez le faire passer, adressez-vous à Charly KOSKAS, 7, rue de Cambrai 75019 Paris.

Un inconvénient toutefois : si nous ne pouvons nous déplacer, nous tenons à ce que soit présent au moins un membre du CLH local qui assurera le retour du montage intact et dans les délais.

Sinon, il est possible de s'en rendre acquéreur pour la somme de 80 F, frais de port compris (62 diapos + bande magnétique).

SECRÉTARIAT

« Handicapés Méchants » chez Charly KOSKAS, 7, rue de Cambrai - 75019 Paris. (joindre un timbre pour la réponse SVP).
IMPORTANT : Une permanence téléphonique est assurée au 989.20.18 de 10 h. à 22 h. Demander Jean-Louis.

LES C.L.H. OFFICIELS

PARIS : Tous les premiers et troisièmes samedis du mois - 81, rue Saint-Fargeau, Foyer Alizés Theureau (dans le jardin), métro St-Fargeau de 15 h à 19 h. (il est préférable de passer par le secrétariat avant de venir).

DIJON : J.M. Bardeau, 1, rue A. Thibaud 21100 Chenôves.

ORLÉANS : Marc Héry, 3, rue Ch. Perrault 45000 Orléans.

RENNES : Richard Fernandez, 19, avenue W. Churchill - 35000 Rennes.

Dépôt légal _____ 41 346

4^e trimestre 1975 _____

Directeur de la publication _____ C. KOSKAS

imprimerie EDIT 71

9, rue A. Métivier 75020 Paris

ghetto ... de ... plus ...

souvent, pendant la semaine, on nous faisait des reproches... Mais la direction a trouvé le moyens de donner à chacune d'entre nous la clef du foyer, mais à une condition : que nous la payions. Comme nous n'avons pas le choix, chacune d'entre nous a payé la clef 6 francs !

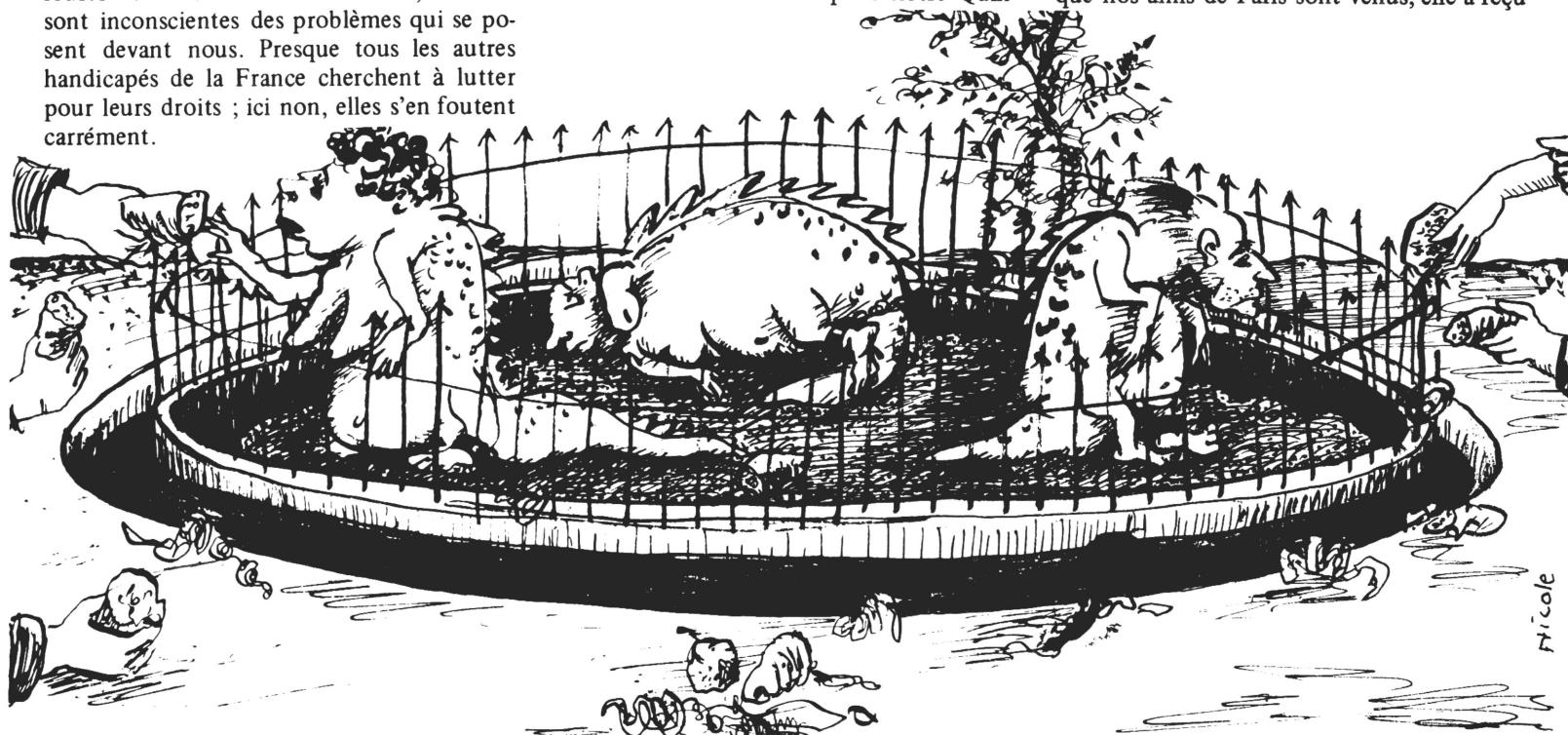
Souvent, il nous arrive de sortir en bande avec des copains qui font partie de l'atelier, et même certaines d'entre nous fréquentent. Mais lorsque nous fréquentons, nous sommes montrées du doigt, et même à n'importe quelle heure que nous rentrons, on verra toujours des imbéciles nous surveiller à leur fenêtre pour dire au directeur à quelle heure nous sommes rentrées. Je peux même vous dire que très souvent les gars « cassent », car ils en ont ras-le-bol de voir les filles jalouses de nous voir sortir... Car ici, les filles sont inconscientes des problèmes qui se posent devant nous. Presque tous les autres handicapés de la France cherchent à lutter pour leurs droits ; ici non, elles s'en foutent carrément.

capés seraient d'accord. Car ce film dénonce la vie de notre ghetto, les rapports sexuels auxquels nous n'avons pas droit, des entreprises qui renoncent à nous prendre... Enfin bref, ce film est la réalité de la vie d'un handicapé. Mais nous n'avons aéchévé de le monter que le 13 mars, et à la première projections nous savons qu'avec la délégation départementale nous aurons un sérieux accrochage ; nous nous défendrons car il est inadmissible que les valides ignorent ce qui se passe dans ces taudis.. Même aux parents on cache bien souvent la vérité.

Dernièrement, deux amis sont venus nous passer un film : « Sauve qui peut », avec un débat qui m'a vraiment plu, car ils avaient la même opinion que moi. Mais notre directeur savait depuis un certain temps que ces deux camarades venaient pour notre Quin-

trois ans bientôt, on cherchait comment faire pour lutter : soit se faire renvoyer en disant la vérité, soit avaler tout ce que nous voyions d'anormal.

Notre animatrice de foyer prend sur les doigts en ce moment, car nous sommes 8 pour l'instant à nous révolter et elle, elle est avec nous. Mais le siège lui a envoyé bien souvent des lettres d'avertissement, en disant qu'elle avait tort sur toute la ligne. Elle sortait très souvent, pendant les week-ends les handicapés qui restaient là, et soi-disant ce n'est pas son rôle, et, vu que son opinion est la même que la mienne, c'est-à-dire que ce n'est pas parce que nous sommes handicapés (ées) qu'on doit être enfermés toute notre vie dans des ghettos qui bien souvent détruisent le moral des handicapés... Lorsque nos amis de Paris sont venus, elle a reçu



Peut-être ont-elles peur de franchir la vérité ? Mais alors, à ce moment tous les handicapés réagiraient pareil, on n'aboutirait jamais à rien. Ici, il se passe une chose anormale, car on sent que le directeur interdit aux filles de dire la vérité comme elles la pensent. Car à chaque réunion que nous avons à l'extérieur du foyer, quand nous parlons de salaire et que nous dénonçons le montant exact de notre salaire, on nous traite de tous les noms ; on se fait passer pour des menteurs et menteuses. Et pourtant nous ne disons que la vérité, telle qu'elle est.

Depuis le mois de décembre, quelques camarades et moi avons eu l'idée de réaliser un film. Mais la délégation du Sud Finistère était d'accord pour que notre groupe (nous sommes 8 filles et 8 gars) réalise un film sur le thème de l'accessibilité... Nous on sait que pour le siège de Paris l'accessibilité était spécialement un thème sur tous les endroits, que les fauteuils ne pouvaient pas franchir les obstacles. Mais nous, nous sommes allés beaucoup plus loin. Nous avons fait un film avec lequel beaucoup d'handi-

zaine d'information, et il a trouvé moyen de mettre à la même date une réunion pour les problèmes du foyer (ces réunions-là, ça me fait l'impression de parler à un mur, car à chaque fois, rien ne se réalise). Si bien que j'ai pris mon courage à deux mains, avec ma meilleure amie nous sommes allées trouver notre directeur en lui demandant de reculer cette réunion, car nous, on avait fait tout notre possible. Mais monsieur ne voulait rien entendre, et cela m'a frappée personnellement, car très souvent il arrivait qu'on lui demander de repousser la date et il acceptait, cette fois-ci, non... Et j'ai compris pourquoi après, car ces deux amis-là venaient de 750 km et ils ont fait partie des « Handicapés méchants ». Mais ma camarade et moi nous nous ne nous sommes pas dégonflées : content ou pas, nous lui avons dit en pleine figure : « nous irons toutes les deux, quitte à être renvoyées par la suite, on s'en fuit. » Ma camarade et moi nous ne regrettons pas d'y être allées, car nous ne savions pas que des groupes de lutte pouvaient exister. Car toutes les deux, depuis

le jour même une lettre en « express », lui disant que si elle allait à la réunion de ce débat, elle serait renvoyée immédiatement. Je trouve cela très écoeurant, car pourquoi l'handicapé doit se taire, cacher sa vérité, s'enfermer dans ces ghettos qui l'exploitent à tout bout de champ, alors qu'au fond, l'handicapé n'est pas plus bête que n'importe quel être humain ?

Beaucoup de choses de ce genre-là se passent ici ; et même le directeur a sa préférée et fait tout pour elle ; il lui donnerait même sa chemise alors que certains d'entre nous ont des problèmes plus importants. Par exemple moi, depuis un an je cherche un emploi de dactylo ailleurs, mais il ne lèverait pas le pouce pour un sou. Une chose qui n'est pas normale : quand quelqu'un d'entre nous a un problème personnel et que cette personne se confie à ce directeur, il répète tout à sa préférée. Pourquoi avoir sa préférée ? A ce moment, on pourrait être malade à crever, ce serait pareil. Le mois dernier, mon amie et moi, nous sommes écoeurées de voir l'accueil que les deux amis

— un ghetto de plus (suite) —

ont reçu, à peine arrivés au foyer : ils n'ont pas eu le temps de dire bonjour aux filles qui se trouvaient dans le hall ; tout juste s'ils ont pu les apercevoir. On avait l'impression qu'ils avaient la peste. Et la direction a trouvé le moyen de leur refuser de la nourriture...

★

Nous commençons notre travail à 8 h. Nous nous levons à 6 h 30 pour être prêtes pour le petit déjeuner qui est à 7 h 15. Lorsqu'une personne parmi nous arrive en retard de cinq minutes, on lui fait sauter immédiatement sa prise de 30 francs sans chercher à savoir pour quel motif elle est en retard. Alors que les chefs d'équipe arrivent quelquefois (et très souvent) une demi-heure en retard et que nous les voyons discuter dans les couloirs comme s'ils n'avaient rien à faire. Nous avons eu dernièrement un nouveau boulot qui n'est pas adapté pour les handicapés : c'est des coquilles St-Jacques. Elles sont ramassées au bord de la mer, elles sont dans des sacs de 50 k. Un de nos camarades qui a une scoliose très prononcée fait le transport des sacs sur son dos, et en fin de journée il est fatigué. Une équipe lave les coquilles dans une grande poubelle et ils sont (les handicapés) pliés en deux pour les laver ; et beaucoup sont handicapés du dos ou des mains... et ce travail est payé au rendement... Mais, vu que les valides ne voulaient pas de ce travail qui est dégueulasse à faire, c'est les handicapés qui le font... Nous avons des postes de soudure et de cablage que les donneurs d'ouvrage nous paient bien, mais nous on est payés dans les 2,60, 2,80, 3,20, 3,64, 4,20 de l'heure quel que soit le poste que nous avons. Bien souvent on nous fait comprendre que nous sommes là pour avoir un métier en main ; car on nous dit, lorsqu'on entre dans ce maudit ghetto, que ce n'est qu'un passage et que nous sommes là pour apprendre un métier et pour nous intégrer dans la société des valides. Mais une fois qu'on est entré dans ces ghettos, il est très difficile d'en sortir...

Au bureau, nous faisons le travail des gens de l'extérieur qui viennent apporter des rapports sur la médecine, les assurances, sur plusieurs sujets divers. Depuis le mois de janvier nous sommes 2 (même depuis 2 ans) à faire ce travail, alors qu'il en faudrait deux autres. Nous sommes au courant de ce qui se passe... Nous avons le rendement normal qu'ont toutes les valides qui tapent à la machine, car je fais 45 mots à la minute et ma meilleure camarade qui est avec moi en fait 40. Et nous faisons le classement, enfin, bref, tout ce qu'une employée de bureau fait. Et nous sommes payées moins que ceux qui travaillent à l'atelier. Je gagne 3,64 de l'heure ; au début que j'étais là, c'est-à-dire il y a trois ans, je touchais 2,80 F de l'heure. Depuis trois ans j'ai réussi à être augmentée de 84 centimes ; à cette allure-là, j'ai fait mon calcul, pour avoir 5 francs de l'heure, il faut que j'attende encore six ans...

On peut dire que nous sommes vraiment exploités et pris pour des imbéciles, alors qu'au fond on devrait être payés doublement que les valides, vu que nous avons double frais : rééducation, frais médicaux, etc.

Je n'en raconte pas plus sur notre problème de ce ghetto car j'ai lu les quatre numéros de votre journal, et nous avons tous les mêmes problèmes. Si je ne parle pas des garçons qui travaillent à l'atelier, c'est tout simplement parce qu'eux, ils sont logés dans des foyers de jeunes travailleurs et ils ont leur liberté ; mais ils ne peuvent pas non plus parler de leur salaire...

En C.A.T., nous ne dépassons pas 300 F par mois, car presque toutes les filles sont en C.A.T. et nous sommes obligées d'acheter tous les produits d'entretien pour laver nos chambres : le balai, le balai-brosse, et même le produit pour faire nos carreaux ; et oui, c'est à nous de faire nos carreaux qui sont hauts, car il faut monter sur un tabouret (chapeau ! car moi, j'ai le vertige)... Nous avons un règlement qui n'est pas respecté, car soi-disant nous sommes indépendantes ;



et bien non car à chaque pas, à chaque mouvement, on a l'impression d'être surveillée. On est obligée de le signer même si nous ne sommes pas d'accord avec ce règlement à notre arrivée.

Pour terminer ce texte, mes camarades et moi nous allons former une groupe de lutte après s'être syndiquées ; nous nous joignons à vous pour défendre nos problèmes et nos droits de vivre comme tout le monde.

Claudine A.

ASSOCIATION DE PARALYSÉS DE FRANCE

— FOYER —

Règlement général des résidentes

Le Foyer est destiné à recevoir des handicapées de 18 à 45 ans, d'intelligence normale à l'exclusion de toute déficience mentale.

Il est réservé par priorité aux handicapées employées à l'atelier.

La cessation d'activité à l'atelier est une cause de non-maintien au foyer.

Admission

L'admission est prononcée par la direction sur examen du dossier et éventuellement après entretien, elle est coordonnée, le cas échéant, avec l'entrée à l'atelier.

Prestations servies

- Le logement est assuré en chambre individuelle ou en chambre à deux lits selon les possibilités du moment et la nature du handicap.

- La literie est fournie par l'établissement (à l'exception des draps).

- Le chauffage et l'éclairage sont compris dans la pension, ainsi que le nettoyage de la literie.

- Sont servis le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner, chaque jour, sauf les dimanches et jours fériés.

- Les salles de séjours, les installations sanitaires, la kitchenette d'étage pour préparer (à ses frais) les repas les jours où ils ne sont pas servis au foyer, la lingerie d'étage sont à la disposition de toutes.

- Les pensionnaires doivent faire leur lit, éviter tout désordre dans leur chambre et aider à l'entretien (celles qui seraient dans l'incapacité de le faire peuvent obtenir une dérogation auprès de la direction).

- Les pensionnaires devront entretenir en bon état de propreté tous les locaux mis à leur disposition — et tout particulièrement les installations de kitchenettes. Veillez à ne pas laisser brûler inutilement les lumières dans ceux-ci, remédier spontanément à la négligence d'une camarade.

- Le foyer est fermé 1 mois l'été.

Horaires

Les horaires des repas sont fixés en fonction des impératifs de la vie en commun et affichés au foyer.

Les portes sont fermées le soir aux heures précisées par note de service. Des clés sont à la disposition des majeures qui prévoient de rentrer après la fermeture du foyer. Les mineures devront toujours être rentrées avant celle-ci. Les clés seront à demander le jour-même et rendues le lendemain.

En cas de perte, elles seront facturées aux responsables.

Dans l'intérêt de toutes, chacune veillera à bien refermer les portes à son retour.

Responsabilité :

La direction n'est pas responsable des vols ou pertes d'argent ou d'objets, sauf s'ils lui ont été confiés contre reçu. (C'est pour cela qu'il y a tant de vols ?)

(et fin)

Dégâts

Chaque pensionnaire est responsable du mobilier, des objets et installations mis à sa disposition, les pertes ou dégradations lui seront facturées.

Règlement des pensions

La pension est due à présentation d'une note individuelle suivant le mode de règlement (espèces ou chèque) choisi par chaque pensionnaire. Les jours d'absence ne sont pas décomptés, sauf si l'absence excède 5 jours consécutifs, auquel cas est ristournée une somme représentant la valeur « aliments » des repas.

En cas d'absence de longue durée (hospitalisation) et si l'intéressée en fait la demande expresse, sa place lui est réservée pendant trois mois au maximum contre le paiement du loyer. Au-delà de cette période la place peut être occupée sans donner lieu au remboursement des sommes versées.

Départ-Renvoi

Après le stage d'essai, tout pensionnaire désirant quitter le foyer doit en avertir la direction un mois à l'avance. Le même préavis lui sera notifié, sauf en cas de renvoi par mesure disciplinaire qui peut avoir un effet immédiat.

Des renseignements inexacts au dossier d'admission peuvent entraîner la même sanction.

Admission des Externes

Les ouvrières externes travaillant à l'atelier auront la facilité de prendre tout ou partie de leurs repas au foyer et bénéficier des salles de séjour, de jeux et de bricolage, après entente avec la direction. Elles n'auront pas accès dans les étages.

Elles seront soumises au même règlement que les internes et devront acquitter leur note à présentation.

Remarques importantes

Les pensionnaires n'ont accès ni à la cuisine et ses dépendances, ni au sous-sol de la maison.

Les personnes étrangères au foyer n'ont accès qu'aux locaux d'accueil. Elles peuvent être autorisées par la direction à pénétrer dans les locaux communs, en aucun cas dans les chambres.

En cas de différends avec le personnel de service, les pensionnaires doivent s'adresser à la direction seule juge d'une intervention éventuelle.

Il est interdit :

- de prendre des repas dans les chambres,
- d'introduire au foyer des boissons alcoolisées,
- de détenir au foyer des armes à feu ou armes blanches,
- de détenir des produits explosifs, inflammables ou dangereux (*on se croirait dans un western !*)

— de se livrer à toute activité de propagande religieuse ou politique à l'intérieur du foyer, toutes les opinions devant être respectées.

Dans les locaux du foyer et notamment à l'heure des repas, la tenue vestimentaire devra toujours être correcte et propre.

Chacun s'engage à respecter les horaires et le repos des autres.

Tous propos, attitude ou action scandaleuse à l'intérieur de l'établissement et de nature à nuire au foyer ou à ses occupantes, peut conduire à l'exclusion immédiate.

Enfin, il ne faut pas oublier que la vie au foyer est basée sur le respect de la personnalité de chacune dans un esprit d'amitié et de solidarité ; et que pour une vie communautaire harmonieuse, la liberté de chacune s'arrête où commence celle des autres.

(Ce paragraphe me fait rire, car on peut dire franchement que c'est parler pour ne rien dire, car on peut dire que notre liberté et notre indépendance ne sont pas respectées).

L'admission au foyer, ne fut-ce que pour les repas, entraîne l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Lu et approuvé :

(signature de la pensionnaire ou de l'externe admise au foyer)

* Association des Paralysés de France
* Centre d'Aide par le Travail et Atelier Protégé

LA SOCIÉTÉ ET SES MÉTHODES DE DISSUASION POUR LES HANDICAPÉS INDISCIPLINÉS

D'après une certaine loi, les personnes ayant des enfants handicapés mineurs à plus de 80 % doivent toucher une allocation de 300 F. Mes parents n'en ont reçu que de 88 F. Motif : étant institutrice, on gagne trop pour recevoir une aide.

Une autre loi prévoit qu'à la majorité on doit percevoir 607 F, et pour le même motif que pour la première fois, on me donne 180 F par mois, et on vient me dire : « mais, Brigitte, pourquoi tu te fâches ? avec ta pension, tu peux la prendre, ton autonomie ! (rassurez-vous, je fais le nécessaire pour rectifier le tir) ». Pas besoin de vous dire que ceci est un faux prétexte, le vrai le voilà :

J'ai tout d'abord refusé que ma mère paie pendant trois ans un centre qui se chargeait de me faire passer un CAP de collectivité qui ne vaut rien, donc pas de débouchés.

La seconde, c'est qu'à 19 ans on m'a proposé d'aller dans un CAT et que j'ai refusé également.

Ce qui me vaut un dossier à l'encre rouge et quatre ans de chômage, car chaque fois

on me demande si je suis reconnue comme travailleur handicapé, ce qui me vaut quelque temps après une lettre où l'on s'excuse de ne pas pouvoir donner suite à ma demande d'emploi. Par exemple, le 15 février dernier, je fais une demande d'emploi réservé pour les PTT. On me communique qu'on m'envoie une lettre me précisant la date du concours. Le 7 mars, n'ayant toujours rien reçu, je vais aux nouvelles. Déjà passé ; c'était le 3. Comme explication : mon dossier est revenu de la préfecture le 5 mars à cause d'un ralentissement postal. Là aussi j'ai été victime d'un malheureux hasard. Ce qui m'ennuie, c'est que je l'ai souvent le hasard contre moi, j'irai même jusqu'à dire qu'il y a un peu trop de hasard. Enfin, j'espère m'en sortir bientôt.

Ah oui, c'est vrai, ne crions pas trop fort, nous n'y sommes pas encore, et le hasard peut encore venir me dire bonjour.

C'est tout à fait comme si on jouait à s'attraper, la préfecture et moi. Lequel des deux va se fatiguer avant l'autre ?

Brigitte

UNE EXPOSITION SUR LE HANDICAP... ...INNACCESSIBLE !

A grand renfort de publicité, la ville de Rennes avait organisé une exposition sur le handicap avec la complicité des différentes associations « bien-pensantes ». Inaugurée par le maire en personne, elle avait été installée au premier étage d'une toute nouvelle maison de quartier servant à la promotion sociale. Et évidemment, il n'y avait pas d'ascenseur ! Le C.L.H. de Rennes a donc réuni 80 personnes et a descendu l'expo au rez-de-chaussée dans une pièce qui, bizarrement, était vide et ne servait à rien ! Conclusion : Vive la promotion sociale de Giscard !

DES HANDICAPÉS JOUENT DANS LA RUE

A l'occasion de la Quête nationale, le C.L.H. Rennes, s'inspirant des luttes antimilitaristes, a monté une pièce de théâtre de rue : cela avait pour but de dénoncer la charité sous toutes ses formes et de ridiculiser la « politique ségrégative » de la société « libérale ». Cette expérience a été un fort succès populaire et a été suivie par l'occupation symbolique de la mairie de Rennes.

Le C.L.H. Rennes regrette encore une fois qu'il n'y ait pas eu d'action commune concernée pour cette journée nationale.

C.L.H. Rennes

"pauvre gnome difforme"

Etre handicapée, faire de la politique, oser exprimer ce que nous sommes. La droite ne peut accepter cela notamment le journal *Minute*.

Oser dire qu'on vole, alors qu'on est handicapée et revendiquer son acte, la droite ne sait répondre que par l'insulte au sens du Code pénal.

Bien qu'adeptes de « Laisser les vivre », tout ce que *Minute* sait apporter comme argument pour contrer un handicapé, c'est : pauvre gnome difforme. Le rôle de ce gnome ne peut exister que par ses bêquilles. Existe-t-il contradiction, quand *Minute* s'élève contre ces émigrés et qu'alors on utilise ces « pauvres petits handicapés »

Non *Minute* montre sa logique dans le racisme tout azimuth.

Racisme contre tout handicapé surtout quand cet handicapé n'est pas bien sage, bien exclu, bien exploité dans son ghetto.

Ce que *Minute* écrit, toute la droite le pense.

On voit bien ce que sont et doivent être les handicapés pour eux : des larves vivantes.

BABETTE

PUBLICITE LEGALE

JUGEMENT DU 18 DECEMBRE 1975 de la XVIIe CHAMBRE CORRECTIONNELLE DE PARIS CONDAMNANT LE JOURNAL MINUTE POUR INSULTE A PARTICULARIEN ENVERS Melle AUERBACHER

Le tribunal à son audience du vingt sept novembre mill neuf cent soixante quinze, après avoir examiné les faits et documents de la cause et donné lecture des pièces du dossier; où la partie civile en ses déclarations, les témoins en leur déposition. Me Choucq, conseil de la partie civile en sa plaidoirie, le Ministère public en ses réquisitions, Me Chiloux, conseil de la défense en sa plaidoirie, et l'affaire mise en délibéré a été renvoyée à l'audience de ce jour pour le jugement être rendu; avertissement de cette remise a été immédiatement donné par Monsieur le Président au parties conformément aux dispositions de l'article 462 alinéa 2 du code de procédure pénale; et audit jour, le tribunal composé comme à l'audience précédente et après en avoir délibéré conformément à la loi, statuant en audience publique contradictoirement et en premier ressort -----

attendu que par exploit en date du vingt deux mal mil neuf cent soixante quinze, Auerbacher Elisabeth a fait citer, devant cette chambre, Boizeau directeur de publication de l'hebdomadaire « *Minute* » et Kolomjar Irina, du chef des délits d'injures publiques envers un particulier et complicité de ce délit, prévus et réprimés par les articles 29 alinéa 2, 32 alinéa 2 de la loi du 27 juillet 1881 -----

que par même exploit, la partie civile a également fait citer la société d'Editions parisiennes associées, en qualité de civilement responsable -----

attendu que les prévenus ne comparaissent pas à l'audience mais que par lettre adressée à Monsieur le Président et jointe au dossier il demandent à être jugés contradictoirement en leur absence et représentés par leur conseil, conformément aux dispositions de l'article 411 du code de procédure pénale, attendu que la Société d'Edition parisiennes associées ne comparaît pas à l'audience mais est représentée par son conseil conformément aux dispositions de l'article 415 du code de procédure pénale -----

attendu que la partie civile reproche aux prévenus d'avoir publié dans le numéro 678 du journal « *Minute* », mis en vente notamment à Paris, daté du neuf au quinze avril mil neuf cent soixante quinze, à la page 23, un article signé Irina Kolomjar et intitulé « un CAP pour technicien du vol » -----

qu'elle fait valoir que cet écrit, qui concerne le vol dans les grands magasins et fait la critique du système de défense adopté devant le Tribunal de Nanterre, par certains membres du Comité d'action pour les prisons, lesquels y voient une forme de récupération sur les profits capitalistes, contient un passage particulièrement offensant à son égard; que le journaliste, en effet, dans son compte rendu des débats écrit : « Ils (les juges de Nanterre) laisseront « également Elisabeth Auerbach « cher, pauvre gnome difforme, « pilier à bêquilles du CAP, s'accuser à son tour de vol dans le « même supermarché de Bâ « gneux ». -----

qu'elle estime que ces expressions de mépris, déjà injurieuses en elle-même, le sont d'autant plus qu'elle est gravement handicapée physique; qu'elle demande au tribunal de tenir compte des déclarations des deux té-

moins, cités à sa requête, venus dire, à la barre, à la fois l'estime dans laquelle ils la tenaient pour avoir su surmonter son handicap et le désir de tous les handicapés de vivre normalement, comme tous les autres, sans être traités par le mépris qu'elle se prétend fondée à solliciter la somme de cinquante mille francs à titre de dommages et intérêts et la publication du jugement à intervenir, sous le bénéfice de l'exécution provisoire attendu que les prévenus ne contestent ni la matérialité des faits ni leur responsabilité de principe — qu'ils font plaider cependant que la partie civile, dont ils reconnaissent les mérites et les qualités intellectuelles a eu tort de ressentir comme une injure le passage et l'article la concernant que l'éthymologie du mot « gnome » est plutôt flatteuse, puisque dérivant d'un mot grec, signifiant « intelligence » ----- que d'autre part, ces porpos ne

s'appliquent pas à elle, en tant qu'individu, mais à la militante du CAP, venue à Nanterre proclamer des idées assez éloignées de l'idéologie de « *Minute* » -----

attendu cependant que ces considérations éthymologiques ou idéologiques ne sauraient retirer aux propos litigieux leur caractère déplaisant; que les expressions « pauvre gnome difforme » et « pilier à bêquilles » ont une résonnance péjorative et méprisante, accentuée par un humour déplacé; qu'elles ne pouvaient avoir d'autre but que d'atteindre la partie civile dans ce qu'elle a de plus vulnérable; que quelles que soient les convictions en cause, des attaques de ce genre jettent beaucoup plus le discrédit sur ceux qui les portent; que le Tribunal ne peut que constater le

délit et prononcer la sanction que compte tenu des circonstances de l'espèce, les dommages-intérêts doivent être évalués à la somme de trois mille francs qu'il convient d'ordonner la publication du présent jugement tant dans le journal « *Minute* » sans qu'il ait lieu de faire droit à la demande de la partie civile concernant le titre, qui, dans l'article litigieux ne la mettant pas personnellement en cause que dans deux journaux périodiques de son choix -----

que la Société d'éditions parisiennes associées doit être déclarée civilement responsable de ses préposés qu'il convient enfin de compléter la citation par les articles 42 et 43 qui prévoient la responsabilité du journaliste en qualité de complie -----

Par ces motifs : déclare Boizeau et Kolomjar Irina, coupables comme auteur principal et complice du délit de injures publiques envers un particulier, prévu et réprimé par les articles 29 alinéa 2, 32 alinéa 2, 42 et 43 de la loi du 29 juillet 1881, en répression et par application des articles précités -----

Condamne Boizeau à la peine de trois mille francs d'amende — Kolomjar Irina à la peine de trois mille francs d'amende ----- déclare la société d'Editions parisiennes associées civilement responsable de ses préposés ----- statuant sur l'action civile, les condamne solidairement à payer à la demoiselle Auerbacher Elisabeth, la somme de trois mille francs à titre de dommages-intérêts -----

ordonne la publication du présent jugement dans le journal « *Minute* » dans le mois qui suivra le jour où la décision sera devenue définitive, sous peine d'une astreinte dominatoire de cinq cents francs par semaine de retard -----

ordonne également la publication du présent jugement dans deux journaux périodiques au choix de la partie civile et aux frais des prévenus sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser la somme de 2000 F ---

les condamne également solidai- rement en tous les dépens du jugement lesquels sont liquidés à savoir 1° ceux prélevés sur la consignation; 2° ceux avancés par la partie civile à la somme de deux cent quatre vingt cinq francs quatre vingt huit centimes 3° ceux avancés par le Trésor la somme de deux francs et celle de treize francs quarante quatre centimes pour droits de poste---

dit n'y avoir lieu à contrainte par corps -----

FAIT ET JUGE en l'audience publique de la dix septième chambre du tribunal de Grande Instance de Paris le dix huit décembre mil neuf cent soixante quinze par Monsieur Dupuy vice président, Messieurs Philipot et J. Serre, juges en présence de

Monsieur Pomier, substitut de MONSIEUR LE Procureur de la République, assistés de mademoiselle Corne, greffier.

Signé DUPUY
et CORNE

**...même
combat**

Le Comité de lutte des handicapés soutient et soutiendra jusqu'au bout cette lutte car il y a beaucoup de points communs entre les conditions de vie des handicapés et celles des immigrés :

- A l'usine, le travailleur immigré supporte une exploitation plus dure que l'ouvrier français. Il en est de même pour l'handicapé.
 - Pour un même travail, l'handicapé et l'immigré touchent un salaire inférieur à celui d'un travailleur français valide.
 - Bien souvent, les immigrés sont séparés du reste des travailleurs dans beaucoup d'entreprises, l'handicapé subit la même ségrégation dans son atelier protégé ou son CAT.

Comme les immigrés, les handicapés n'ont aucun droit politique et syndical ; ces deux couches sociales servent à briser les grèves. Immigrés et handicapés vivent dans des ghettos où leur liberté de mouvement est supprimée (interdiction pour sortir, heures limitées pour rentrer, etc.).

Les résidents des foyers SONACOTRA sont constamment surveillés par les flics payés par le gouvernement pour faire régner l'ordre à l'intérieur des établissements et réprimer les mouvements de révolte si cela se présente ; dans les centres, l'handicapé est suivi par toute une équipe éducative et médicale (ergos, psychologues, éducateurs, etc.) qui est chargée de le préparer à sa condition de sous-être et de réprimer toutes réactions de révolte (même si parfois cela n'est pas évident dans l'apparence).

Chaque pays d'origine des immigrés a mis en place des « Amicales » (ex. : Amicale des Travailleurs Marocains en France). En fait, ces « Amicales » sont des polices chargées de repérer les agitateurs éventuels et de les signaler au pays d'origine (Gare au retour !). De grandes associations jouent parfaitement ce rôle pour les handicapés.

De même qu'il existe des commissions d'orientation pour la mise au travail des handicapés, les immigrés sont « triés » à leur arrivée en France pour savoir s'ils pourront être rentables ou non pour le capitalisme français (contrôle médical).

Les handicapés et les immigrés subissent le racisme, le rejet, l'oppression, la ségrégation, la même misère sexuelle et affective. C'est pour ces raisons que notre combat se rejoint, car c'est un combat pour la reconnaissance à part entière de tout être quel qu'il soit. Il est donc souhaitable que nous nous unissions avec les immigrés pour que nous menions ensemble une lutte commune et sur les mêmes bases politiques, comme nous l'avons déjà fait avec les internés et les prisonniers.

ACTIONS MENÉES PAR DES HANDICAPÉS DE DIJON DEPUIS JANVIER 1976 (Handicapés regroupés en comité)

• Janvier 1976 :

Un de nos camarades, Christian S.P. s'est fait surprendre en train de dérober du matériel à l'atelier protégé de Dijon. Il a été licencié de l'atelier sans préavis par la direction, tout en gardant les indemnités de licenciement et de chômage. Etant peu défendable sur le plan légal et devant la reconnaissance des faits par notre camarade, la section CFDT a tout de même décidé de réagir contre ce licenciement en déposant une motion de protestation dénonçant les méfaits d'un tel licenciement, motion signée par les délégués du personnel et du comité d'entreprise appartenant à la CFDT.

● 25 février 1976

Le comité d'établissement a eu à se pencher sur le licenciement de Christian S.P. La direction propose l'approbation de ce licenciement et la mise à pied pour 15 jours de son camarade Pierre K. accusé, selon elle, de complicité et de recel. En effet, Christian S.P. et Pierre K. vivent et partagent le même appartement dans un quartier de Dijon. De plus, Pierre K. est délégué CFDT au comité d'établissement. Un vote en comité d'établissement eut lieu et les résultats sont les suivants :

- pour 4 voix : 1 voix de la direction, 1 voix des cadres, 2 voix CGT.
 - contre : 2 voix CFDT

Comme on le voit, à la lecture du résultat du vote, les délégués des cadres et de la CGT ont approuvé le licenciement de Christian et la mise à pied de 15 jours de Pierre.



• 26 février 1976

La section CFDT se réunit sur le problème et décide ce qui suit :

— une grève d'une heure pour protester contre la mise à pied et contre le licenciement, le 27 février, de 8 à 9 heures qui, en définitive n'a pas eu lieu devant le refus de certains. Une motion de protestation et une pétition signées par 26 gars et filles de l'atelier furent approuvées et déposées à la direction de l'atelier pour protester contre le licenciement et la mise à pied. De plus, le secrétaire de la section CFDT et délégué au comité d'établissement et délégué du personnel, refusa de participer à la réunion patronale qui a suivi les faits, pour protester contre le licenciement et la mise à pied.

• 1er au 14 mars :

Campagne contre la quête par la pose d'affichettes dans les cages d'escaliers, sur les tableaux d'affichage des immeubles, par la distribution de tracts dans les boîtes aux lettres, par des communiqués à la presse locale.

Du travail en perspective attend le comité de lutte de Dijon. Nous nous devons de nous regrouper pour faire face aux dures réalités qui nous sont imposées par les pouvoirs publics. D'autres actions attendent les membres du comité de lutte. Handicapés de Dijon et de Côte d'Or qui n'acceptez pas ce qui vous est imposé, rejoignez les "rangs" du comité de lutte des handicapés, section de Dijon. Prenez contact avec :

Serge BEDESSEM, 73, avenue du Lac,
21000 Dijon. Tél. (80) 05.45.50.

Pour le Comité de lutte
des Handicapés
section de Dijon
et par délégation :
Serge Bedessem

OÙ CONDUISENT LES CENTRES SPECIALISÉS ?

Atteint d'une infirmité générale à ma naissance, j'ai pu découvrir d'établissement en établissement les raisons profondes de l'échec d'une certaine rééducation et formation subies pendant une vingtaine d'années. D'un centre à l'autre les diverses méthodes de traitements et d'éducation poursuivaient le même but : me façonnez, me normalisez afin qu'au-delà de ma personnalité, de mes vraies valeurs ou possibilités de vivre, je puisse m'intégrer coûte que coûte à la société, qui impose à tous son propre système de valeurs (production, consommation, exploitation).

Dès l'âge de 6 ans, indésirable dans un établissement scolaire normal parce que différent des autres, ma mère se trouve face aux psychologues, médecins et assistantes sociales et leur réclame une aide, des conseils, afin que je puisse un jour où l'autre mener une vie « normale »... Pour répondre à cette

demande et classer un dossier parmi tant d'autres, on m'envoya à l'aveuglette dans le premier établissement qui voulut bien de moi.

Situé à NERY-LES-BAINS dans l'Allier, je me demande encore à qui il était destiné : délinquants juvéniles, déraisonnés ? Je me souviens de la répression, des privations, de la vie en vase clos s'arrêtant aux limites du parc. De l'interdiction de visites pour les parents. Je n'y appris rien, et ma mère me reprit plus mal en point qu'avant.

A 7 ans, tout restait à faire ; je fus envoyé dans un second centre à ST-HYLAIRE du HARCOURT, dans la Manche. Celui-ci bien destiné à des handicapés physiques, était dirigé par une bonne soeur complètement dingue, succédant dignement avec quelques variantes mystiques, aux gardes-chiournes du premier centre. Mon état physique ne s'en améliore pas, seul un couple d'instituteurs, dont je garde un bon souvenir, perfectionnèrent ma première alphabétisation donnée par ma mère.

A 9 ans, nouveau départ, les voyages forment la jeunesse. A l'hôpital de Garches, région parisienne, centre qui m'a été très utile, vrai centre de rééducation dont le nombre reste insuffisant. Admission difficile en fonction des places disponibles, il y faut « une intelligence normale » contrôlée. J'y acquis une amélioration physique. Quand à la scolarité elle venait au second plan. Un « enfant normal » doit marcher seul avant d'apprendre à lire, un illettré sain physiquement sera davantage rentable pour la production qu'un individu instruit mais démunie physiquement.

Le corps imparfaitement récupéré, marche difficile, je devais récupérer mon retard scolaire en me barrant le crâne de chiffres et de connaissances, ma dernière chance de

salut. Ceci dans une classe de perfectionnement d'un établissement scolaire de ma localité (Dijon). J'y restai quatre ans, comme mes camarades, j'espérais combler mon retard, dépasser les plus faibles, avec l'espoir d'aller dans une classe normale... Devant le degré de mon handicap, l'instituteur pensait qu'il fallait me pousser. Il me voyait traducteur littéraire et fit le maximum pour moi.

Je retrouvai le même esprit compétitif au clos Chauveau, dans la section spécialisée, j'avais 14, puis 16 ans, et ce centre nouvellement créé devant faire ses preuves, la direction organisa à grand renfort de publicité, l'aménagement du Certificat d'Etudes Primaires, que je réussis, ils en tirèrent quelques glorieuses et on songea ensuite à mon avenir professionnel. Comme peu de pistes se présentaient on me proposa comme cobaye à un chirurgien pour une expérience chirurgicale offrant quelques chances d'amélioration.

Cette opération, échec non reconnu par les spécialistes, me laissa plus handicapé qu'avant. Mais je fus envoyé dans un nouveau centre doté des derniers perfectionnements, tant au plan construction que matériel et encadrement, chargé de la formation professionnelle.

Rampes extérieures en pentes douces le long des quatre étages de béton afin de palier les pannes éventuelles des ascenseurs dont les portes étaient munies de cellules photo-électriques. Vastes couloirs déservant intérieurement l'ensemble des locaux. Salles de travail ou de loisirs claires et spacieuses. Terrains extérieurs permettant la détente et le sport pour tous. Psychologues, médecins, kinésithérapeutes, orthophonistes, assistantes sociales éclairant de leur science infuse ce cadre de rêve ; des professeurs vous invitent à choisir votre avenir dans des sections de

prothèse dentaire, botterie orthopédique ou de mécanique générale. A moins que malchanceux ou trop malhabile vous n'attraiez en emploi de bureau ou en enseignement ménager créés en urgence ? La Main secourable qui vous conduira au chômage.

Devant un tel éventail de grandioses perfections, comment ne pas se sentir seul responsable de son avenir ? De quel droit un handicapé protestera-t-il ou doutera-t-il de son avenir ? Des sections intéressantes pour leurs débouchés ne m'ouvriront pas leurs portes, handicap manuel trop important. Je terminai mon séjour en 4e puis 3e moderne, la culture apporte toujours quelque chose, et permet à ce genre d'établissement de ne pas perdre la face. Celui-ci m'envoya quitter, mais en vain du travail auprès de la main d'œuvre ou de quelques associations charitables.

Aujourd'hui que me reste-t-il de tout cela ? L'amitié de copains partageant mon sort, la reconnaissance pour un prof formidable, quelques os de culture. Je me suis laissé

dresser, charcuter, gaver de sciences. J'essaie de me redécouvrir, de m'exprimer, de communiquer avec les autres malgré les regards gênés des braves gens scandalisés par mon inaction, de ma vie différente de la leur. Doit-on nous rejeter parce que nous ne sommes pas consommables ? Nous rejeter dans quelques asiles pouilleux ou confortables, afin de ne pas troubler le sommeil d'hommes de devoir, des directeurs et spécialistes, technocrates. Ou bien pour être logique avec notre course au profit, ajoutons quelques perfectionnements à ces centres afin d'exécuter proprement et dans l'indifférence générale ceux qui ne peuvent en sortir conformes aux exigences de notre monde. A moins que ce ne soient les ordinateurs et les maîtres du mécanisme qu'il faille détruire.

Jean Marc.

